

MAIRIE SAINT LAURENT D'ONAY

1 Place de la Mairie

26350 SAINT LAURENT D'ONAY

04.75.71.72.18. - saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr

PV CONSEIL MUNICIPAL 24 OCTOBRE 2022

Absents représentés :

Odile DOREY représentée par Nadine CHEVROL

Séance ouverte à 20H28

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 : Approuvé à l'unanimité

1. Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023- comptabilité

L'instruction budgétaire et comptable M 49 doit être remplacée par la M57 qui sera obligatoire au 1er janvier 2024. L'administration fiscale pousse les collectivités à anticiper le passage. Le trésorier a émis un avis favorable.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permettra l'instauration d'un compte financier unique et de la certification des comptes. Des mouvements entre chapitres seront autorisés sous certaines conditions
Proposition : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

2. Devis logiciels

Le passage à la M57 impose des modifications au niveau du logiciel de comptabilité.

Après contact avec la société *Eksae*, celle-ci nous a fait parvenir un devis.

Un deuxième devis a été demandé au partenariat *Cosoluce-Numérian*. *Cosoluce* est un éditeur de logiciel à destination des collectivités locales et *Numérian* apporte le suivi.

SOCIETE	TOTAL HT (€)	TOTAL TTC (€)
EKSAE		
Logiciels	1 777.50 €	2 133.00 €
Formation	630.00 €	702.00 €
TOTAL	2407 ,50 €	2835,00 €
Abonnement annuel 120€ x 12	1 440.00 €	1728.00 €
COSOLUCE- NUMERIAN		
Frais fixes :		
Logiciels (installation, formation)	798,00 €	957,60 €
Récupération des données	175.00€	210.00 €
Frais de déplacement	41.50 € x 2 jours	99.60 €
TOTAL	1056,00 €	1267,00 €
Abonnements annuels :		
Pack Optima	684,60 €	821,52 €
Assistance téléphonique	339.00 €	406,80 €
TOTAL	1023,60 €	1228,32 €

Proposition de Numérian : visite initiale du poste informatique, antivirus professionnel, espace de sauvegarde, assistance téléphonique, dépannage et maintenance annuelle : 207 € HT – 248,40 € TTC
M. Senerchia demande des compléments d'information concernant le pack Optima qui sont apportés par Mme Le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter le devis de la société Cosoluce – Numérian pour les logiciels et la sauvegarde.

3. Travaux toiture préau de la nouvelle salle communale

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la couverture de la nouvelle salle communale est défectueuse et qu'il est nécessaire de procéder à sa réfection.

Pour ces travaux, des devis ont été demandés :

SOCIETE	TOTAL HT (€)	TOTAL TTC (€)
Les Charpentiers du Grésivaudan	7 860,59 €	9 432,71 €
Entreprise MESONA	7 415,68 €	8 898,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise « Charpentiers du Grésivaudan » pour un montant de 7 860,59 € HT soit 9 432,71 € TTC pour les travaux de réfection de la couverture du préau.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant ces travaux,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une aide financière.

4. Devis Défibrillateurs

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a l'obligation de se doter d'un défibrillateur.

Des devis ont été demandés :

SOCIETE			TOTAL HT (€)	TOTAL TTC (€)
France DAE	PACK Défibrillateur Be-neHeart C1A Mindray garanti 8 ans (pile longue durée 5 ans ou 400 chocs) + maintenance –	Changement des consommables tous les 5 ans : pile 174 €, Paire d'électrodes mixtes adultes/enfants : 69 €	1518,00 €	1821.60 €
Cardio secours	Defibrillateur SAMARITAN PAD garanti 8 ans (pile validité 4 ans) – Initiation pour 40 personnes aux gestes qui sauvent	Changement des consommables tous les 4 ans : Cartouche à usage unique batterie +électrodes : 220 € Possibilité d'installer des électrodes enfant	1629.00 €	1954.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de France DAE pour un montant de 1518,00€ HT soit 1821,60€ € TTC pour l'achat de défibrillateurs
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant ces travaux.

5. Délibération groupement de commande SCDECI SIEH :

N° 40 -2022 Groupement de commande relatif à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse

- Madame le Maire rappelle qu'en août 2021, une convention a été signée par 19 communes du SIE afin d'engager le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat (SCDECI) et les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes (SCDECI).
- Une séance de la commission d'appel d'offres s'est tenue le 21 juin 2022 à 17h au siège du syndicat des eaux de l'Herbasse pour l'attribution des marchés de réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'Incendie (SCDECI) des 19 communes du syndicat situées en Drôme.
- Le marché a été décomposé en deux lots géographiques, la commune de St Laurent d'Onay fait partie du lot 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des marchés d'études pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T.
- **APPROUVE** l'attribution du lot 2 à l'entreprise NALDEO pour un montant de 103 156,50 euros H.T., conformément aux dispositions de l'article 8.5 du règlement de consultation et suite à la non fourniture des pièces prévues à ce même article par la société ARTELIA qui était arrivée en tête du classement des offres.

6 . Désignation d'un correspondant Incendie et secours :

Suite au décret du 29 juillet 2022, Madame le maire doit désigner un correspondant incendie et secours dans un délai de 3 mois et communiquer son nom au préfet et au président du conseil d'administration du SDIS.

Les missions de ce correspondant sont mentionnées dans le décret.

Le Conseil Municipal désigne Françoise MARCON correspondante incendie et secours.

7. Extinction de l'éclairage public VRA :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le travail de la commission éclairage public de VRA, concernant la stratégie d'extinction, stratégie faisant partie du plan de sobriété de VRA.

Actuellement, le village est éteint de minuit à 6h du matin. Madame le Maire propose d'étendre la plage horaire de 22h à 6h.

Les sommes économisées par l'agglo seront utilisées pour équiper les lampadaires en ampoule LED et, en partie reversées aux communes.

Les lampadaires de la commune seront tous équipés d'ampoule LED.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal accepte l'extinction des lampadaires entre 22h et 6h.

8. Loi de finances 2023 : Vœu de l'AMF

Loi de finances 2023 - proposition d'amélioration des marges de manœuvres des collectivités locales

Après présentation de la pièce jointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'Etat, gouvernement et parlementaires, de modifier la loi de finances 2023 en proposant :

- **de sursoir** à la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- **d'indexer** la DGF sur la base de l'inflation ;
- **de ne pas mettre en œuvre** un système de contrainte des finances des collectivités publiques.

Informations diverses :

Travaux en cours :

Bâtiments : l'isolation du presbytère a été réalisée.

Place :

Problème de récupération des eaux pluviales : la grille de récupération près de l'accroche vélo n'est pas fonctionnelle. Lors de pluies importantes, le caniveau ne peut pas contenir la totalité de l'eau, cette eau traverse la route. Les photos ont été envoyées au service de l'agglomération, à l'architecte et au bureau d'étude. Le terrain de boules est inondé.

Une réunion de fin de chantier sera programmée, ces problèmes seront abordés.

Voirie :

Fossés entretenus : chemin de l'Herbasse – le long route de la plaine près du pont sur le chaix – fossé route de la plaine-Herbasse. Chemin Fayard.

Projet espace Maison Thomé-jeu de boules :

Il est prévu de sécuriser l'espace du jeu de boules, ainsi que les espaces collectifs, les barrières étant défectueuses. Un aménagement des espaces locatifs est également prévu. Une subvention a été demandée pour la partie collective, ainsi que des devis de grilles.

Une réflexion est nécessaire sur le type d'aménagement souhaité : grilles, barrières bois, végétaux ...

Un plan sera envoyé afin que chacun puisse proposer des solutions.

Le Bus France Service est stationné tous les mardis de 8h30 à 13h30 à Crépol.

Chemins des artistes : cette manifestation a eu lieu les 8 et 9 octobre derniers. 170 visiteurs, un bilan aura lieu sur l'ensemble de l'agglomération.

Conséquence sécheresse :

Bâtiments fissurés – recensement par une information sur le site de la commune.

La séance est levée à 22H40.



secrétaire de séance

